

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{ER} AVRIL 2026

DELIBERATION- 04/2026

AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Le Conseil d'administration du Centre de la mémoire d'Oradour s'est réuni le mercredi 01^{er} avril 2026 à 17 heures.

Étaient présents: **Monsieur Fabrice ESCURE**, président du Centre de la mémoire d'Oradour, vice-président du Conseil départemental ; **Madame Annick MORIZIO**, vice-présidente du Conseil départemental; **Madame Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES**, vice-présidente du Conseil départemental, ; **Monsieur Yves RAYMONDAUD**, conseiller départemental, suppléant de Monsieur Ludovic GERAUDIE ; **Madame Isabelle DEBOURG**, conseillère départementale **Monsieur Michel CUBERTAFOND**, Conseiller départemental ; **Monsieur Benoît SADRY**, Président de L'ANFMOG ; **Monsieur Claude MILORD**, Vice-président de L'ANFMOG ; **Madame Francine BRISSAUD**, secrétaire de L'ANFMOG

Étaient absents, excusés et avaient donné pouvoir: **Madame Sylvie TUYERAS**, vice-présidente du Conseil départemental à Monsieur Fabrice ESCURE **Monsieur Philippe LACROIX**, Maire d'Oradour sur Glane à Monsieur Benoît SADRY

Étaient absents, excusés: **Monsieur Thierry MIGUEL**, vice-président du Conseil départemental ; **Monsieur Etienne GUYOT**, préfet de région Nouvelle Aquitaine ; **Monsieur Jean-Claude PEYRONNET**, Sénateur honoraire.

Assistaient: **Madame Frédérique BERGERON**, Directrice du pôle Éducation Culture Vie associative du département de la Haute-Vienne ; **Madame Bernadette ROBERT**, Directrice du Centre de la mémoire d'Oradour ; **Madame Véronique VAUGRAND**, Responsable administrative et financière du Centre de la mémoire d'Oradour ; **Madame Justine CHAVANCE**, Assistante de direction au Centre de la mémoire d'Oradour, secrétaire de séance.

LEXOSÉ

Le Conseil d'Administration vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 299 325.96 €

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 189 758.84 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : 46 418.73 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de :-71 140.87 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 525.60 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

En vertu des instructions budgétaires et comptables, il convient que le Conseil d'administration procède à l'affectation du résultat de fonctionnement qui doit en priorité être affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Aucun besoin de financement n'apparaît en section d'investissement, par conséquent l'intégralité du résultat à reporter en fonctionnement peut être inscrite au compte 002.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 118 617.97 €

II. PROPOSITION

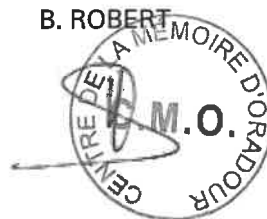
Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir valider l'affectation du résultat proposée ci-dessus.

III. DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration APPROUVE à l'unanimité l'affectation du résultat proposé.

Pour extrait certifié conforme,
A Oradour-sur-Glane, le 13/04/2026
La Directrice

B. ROBERT



REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2026

Application agréée E-legalite.com